49e ANNÉE. — N° 17.062
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9» 17f. 32f.
Etranger..... 10 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
Le numéro 10 c.
JEUDI 20 MARS 1919
SAINT JOACHIM
SOLEIL : lever 7h9; coucher 7h13
LUNE : D. Q. le 24; nouvelle le 31

RÉFLEXIONS

Paris, 18 mars. — Hier 17 mars, le Conseil suprême de guerre a adopté dans leur ensemble les clauses militaires, navales et aériennes préparées pour le désarmement de l'Allemagne, par les experts militaires.

Ces clauses, que l'on connaît du reste depuis un certain nombre de jours, stipulent : la réduction à 100,000 hommes, dont 5,000 officiers, de l'armée allemande, destinée seulement à assurer le service d'ordre intérieur, et son mode de recrutement au moyen d'engagements volontaires de douze ans; la limitation de son armement, et la destruction de celui en excédent; l'interdiction de l'usage des tanks et des engins à gaz asphyxiants; la destruction des fortifications actuellement existantes, sauf de celles de la frontière orientale; la livraison de tous les appareils aériens, dirigeables et avions, à l'exception de quelques hydroplanes; enfin, la défense d'en construire de nouveaux jusqu'à la conclusion de la paix.

Comme flotte, l'Allemagne ne conservera que 6 cuirassés, 5 croiseurs, 12 destroyers de 800 tonnes, 26 torpilleurs de 800 tonnes, et, en tout, 15,000 hommes d'équipage.

Le Conseil a réservé la question des câbles transatlantiques, celle de l'internationalisation du canal de Kiel, et, enfin, celle de savoir si le statut du désarmement sera imposé à l'Allemagne sous la forme d'un renouvellement d'armistice, ou s'il sera annexé aux conditions territoriales et financières, de façon à constituer avec cet ensemble les préliminaires de paix. Ce dernier système eût certainement été préférable si nous étions encore au lendemain de l'armistice; mais, comme l'établissement d'un travail aussi complet exigerait encore plusieurs semaines, sinon plusieurs mois, il faut adopter la première solution; car il convient absolument d'en finir avec le désarmement de l'Allemagne.

Pour des raisons connues de tous, ce résultat n'a que trop tardé, et nous en constatons chaque jour les fâcheux effets. C'est d'abord la mauvaise posture dans laquelle se sont mis les alliés vis-à-vis de l'ennemi : par leur indécision sur ce qu'il faut demander, leur lenteur à se mettre d'accord, leurs continuels atermoiements, leur crainte d'être obligés de faire acte d'autorité, etc., les alliés n'ont point pris une attitude de vainqueur. Les Allemands, au contraire, mettant à profit les semaines et les mois qui s'écoulent, oubliant leur défaite, la contestant et la niant, protestent dès maintenant et d'avance contre toutes les mesures qui pourraient les atteindre, menacent d'opposer à leur exécution une résistance passive, et parlent déjà de la revanche, dans laquelle ils écraseront la France. Bien plus, ils réunissent contre la Pologne une armée qui augmente chaque jour, et ils se préparent à revendiquer, les armes à la main, la possession de la Haute-Silésie. Va-t-on les laisser faire, et reculer « sine die » l'origine du délai de deux mois qui leur sera accordé pour la suppression de leur ancien organisme militaire ? Ce serait ajouter une nouvelle erreur à celles, malheureusement trop nombreuses, déjà commises.

Le projet de désarmement lui-même est loin de nous satisfaire: nous y voyons bien des choses regrettables, telles que le maintien des grandes manœuvres de l'armée allemande, et qui sont inutiles à une force de police; la destruction au lieu de la livraison du matériel de guerre en excédent, et la non-destruction, malgré les engagements pris, de leurs sous-marins encore sur le chantier, aurait dû nous servir de leçon; enfin, la faculté qui leur est implicitement laissée de construire de nouveaux avions après la conclusion de la paix.

Mais l'erreur qui, à notre avis, dépasse toutes celles indiquées ci-dessus, est le suppression des commissions de contrôle interalliées. Le fonctionnement est limité à la période d'organisation, c'est-à-dire qu'elles disparaîtront après avoir constaté la destruction du matériel et la réduction des effectifs. Le contrôle des conditions de paix sera alors exercé par les attachés militaires. On croirait, vraiment, à une mauvaise plaisanterie, bien que le sujet ne prête pas à rire.

Comment se fait-il que les experts militaires qui étaient présents à la séance n'aient pas rappelé aux plénipotentiaires, qui semblent l'avoir oublié ou ignoré, que les attachés militaire n'ont jamais connu que ce que les gouvernements auprès desquels ils étaient détachés ont bien voulu leur laisser voir ? Ceux que la France avait à Berlin dans les années qui ont précédé la guerre, qui certes, n'étaient pas les premiers venus, ne nous ont rien révélé sur la quantité énorme de mitrailleuses et d'artillerie lourde de l'ennemi, sur le développement de son aviation militaire, sur le dédoublement de ses corps d'armée actifs en corps d'armée de réserve, sur leurs préparations infernales, à des fins militaires, de leurs inventions en physique et en chimie. Depuis qu'il est question du désarmement de l'Allemagne, une phrase revient sans cesse dans tous les articles traitant la question; c'est que toutes les conditions que l'on imposera à l'ennemi ne vaudront que par leur application.

Or, parmi ces conditions, la seule qui parût vraiment efficace et inspirât confiance était la création de ces commissions de contrôle permanent, qui devaient fonctionner jusqu'à l'accomplissement intégral par l'Allemagne des conditions de la paix, y compris, par suite, l'exécution des clauses financières. C'est précisément celle-là que les plénipotentiaires suppriment. C'est le cas de répéter une fois de plus le « quos vult perdere... »

Général MARABAIL.

La propagande bolchéviste en France

Bourg, 18 mars. — Une femme de Saint-Jean-de-Gonville (Ain), qui revenait de Suisse où elle était allée soigner son fils déserteur, a été fouillée à la frontière par la gendarmerie. On trouva sur elle et dans ses bagages une quantité de brochures de propagande bolchéviste. Elle a été mise en état d'arrestation.

Les dissimulateurs de bénéfices de guerre seront inexorablement poursuivis

Paris, 18 mars. — Le gouvernement a pris la résolution de poursuivre avec énergie toutes personnes à la charge desquelles des dissimulations de bénéfices de guerre pourraient être relevées. Il a été créé à cet effet, au palais de justice, un service spécial à la 6e section.

Védrines remet à jeudi l'épreuve Paris-Rome

Paris, 18 mars. — Védrines, qui doit effectuer le raid Paris-Rome et retour, se voit dans l'obligation de remettre cette tentative à jeudi matin, si toutefois le temps le permet, le plein des réservoirs — environ 2,500 litres — n'ayant pu être fait en temps voulu, par suite du manque de personnel.

EN ALLEMAGNE

LES POLONAIS menacent les frontières de Silésie

Bâle, 19 mars. — Le gouvernement prussien a délibéré lundi sur la situation critique des frontières silésiennes. Les Tchéco-Slovaques auraient concentré des contingents importants contre la forteresse de Glatz, et les Polonais 30,000 soldats contre la frontière de haute Silésie. Les deux gouvernements se seraient concertés pour envahir en commun cette province.

La grève de Berlin à l'Assemblée prussienne

Bâle, 18 mars. — On mande de Berlin :

« Dans sa séance de lundi, l'Assemblée constituante prussienne a continué la discussion de la motion des indépendants relative à la proclamation de l'état de siège et de la loi martiale à Berlin et aux environs.

Les minoritaires ont proposé la création d'une commission de vingt et un membres chargée de faire un rapport sur les troubles. Le ministre-président et le ministre de la guerre ont justifié l'attitude des troupes gouvernementales. Les orateurs de tous les partis, à l'exception des indépendants, ont adopté le même point de vue. Le ministre de la justice, M. Heine, a déclaré que la grève générale était un crime envers le peuple.

Le vote a été ajourné au lendemain, le quorum nécessaire pour un vote n'étant pas atteint.

Nouvelles grèves de mineurs

Bâle, 18 mars. — On mande d'Essen :

« Différentes mines de la région allemande voisine du Luxembourg ainsi que la mine « Constantin », près de Bochum, sont en grève depuis mardi matin. »

Un bolcheviste russe a organisé les grèves de la Ruhr

Bâle, 18 mars. — On télégraphie de Berlin :

« Le gouvernement de Scheidemann vient de lancer un mandat d'arrêt contre le bolcheviste russe docteur Machlewsky, membre du gouvernement de Moscou. Il est établi, en effet, que M. Machlewsky a été l'organisateur des mouvements spartakistes dans le bassin de la Ruhr.

» Dans toute la Ruhr, les troupes gouvernementales continuent sans arrêt leurs perquisitions à la recherche des armes cachées par les spartakistes. »

Pour se refaire une armée l'Allemagne institue la gymnastique obligatoire

Zurich, 19 mars. — Pour remplacer l'entraînement physique dans les casernes, l'Allemagne étudie un projet de loi introduisant la gymnastique obligatoire dans l'empire. Le comité de l'Assemblée nationale a rédigé un rapport qui prévoit la création de gymnases dans chaque commune, l'obligation de consacrer aux exercices physiques, dans l'école, à la fin des études, jusqu'à l'âge militaire, un nombre progressif d'heures par semaine.

En Egypte

LES CAUSES DE L'AGITATION NATIONALISTE

Le Caire, 18 mars. — L'objectif actuel des nationalistes égyptiens est la présentation de l'Egypte en tant qu'Etat à la Conférence de la paix. Les événements assez graves de ces derniers jours, caractérisés par la tentative avortée de s'emparer de la gare de Tenta, ont eu pour cause, assure-t-on dans les milieux informés, la retraite de Rouchdi-Pacha, président du conseil, principal auteur de la convention qui mit en 1915 l'Egypte sous le protectorat britannique. La démission de Rouchdi-Pacha aurait eu également comme motif le maintien de la convention du protectorat, qui devait prendre fin avec l'état de guerre. L'Angleterre n'ayant pas accepté d'exécuter les clauses de la convention, le président du conseil aurait refusé d'assurer les responsabilités du pouvoir. Zagloul-Pacha a lancé un appel au peuple pour l'inviter à désigner les délégués à la Conférence en dehors du gouvernement.

La répression énergique, ordonnée par les autorités britanniques, a momentanément arrêté le mouvement nationaliste. On espère que la situation redeviendra normale d'ici peu.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 19 mars. — Répondant à une question relativement à la déportation des trois chefs du parti nationaliste de l'Egypte, M. Dudley Ward, au nom du sous-secrétaire des affaires étrangères, a fait un exposé des origines du mouvement nationaliste en Egypte. L'agitation est due au refus par le gouvernement anglais de permettre aux chefs nationalistes de se rendre à Londres pour formuler des revendications exagérées, qui ne pouvaient aucunement être admises.

D'autre part, le gouvernement estime préférable que le premier ministre Rouchdi-Pacha et Adly-Pacha, ministre de l'instruction publique, ne se rendissent pas à Londres pendant les premières semaines de la Conférence de la paix, moment où M. Balfour se trouverait à Paris et entièrement absorbé. On proposa aux ministres d'ajourner un peu leur visite; sur quoi, les deux ministres donnèrent leur démission. Les nationalistes firent des efforts pour empêcher la constitution d'un nouveau cabinet, en usant d'intimidation à l'égard du sultan et de ceux de ses ministres qui étaient prêts à rester en fonctions.

Le sultan s'adressa au suppléant du haut commissaire, afin d'être protégé contre ces intimidations. On donna les pouvoirs nécessaires pour arrêter et déporter à Malte Saad-Pacha-Magloul et trois autres chefs nationalistes qui avaient joué le rôle le plus saillant dans l'agitation actuelle.

Depuis lors, il y eut au Caire et dans un ou deux centres de province des manifestations et des émeutes organisées surtout par la jeunesse des écoles, qui s'était assuré le concours de la lie de la population des villes. Il y eut des collisions avec la police égyptienne et avec les troupes britanniques chargées de maintenir l'ordre. On compta quelques morts et blessés, et on fusilla quelques pillards. Ces manifestations ne sont pas approuvées par les gens les plus pondérés. Il y a tout lieu de croire que la situation est en bonnes mains.

Lord Curzon a fait une déclaration analogue à la Chambre des lords.

Aux États-Unis

La prohibition de la bière est mal accueillie

New-York, 18 mars. — La « Lagerbier brewers Association », qui représente quarante-deux brasseurs de New-York et du New-Jersey, annonce que, sur l'avis de son conseil, dont fait partie M. Elihu Root, et malgré l'interdiction du gouvernement, elle reprendra la vente des bières contenant deux trois-quarts pour cent d'alcool. Aux termes de la proclamation du président Wilson, en décembre dernier, la fabrication de la bière contenant deux trois-quarts pour cent est permise jusqu'au 1er mai 1919, mais le produit doit être désalcoolisé de un demi pour cent avant la vente. Le fait que les brasseurs soutiennent qu'une bière de deux trois-quarts pour cent ne constitue pas une boisson enivrante est, estime-t-on dans certains milieux, le présage d'une lutte réglée contre la légalité de l'amendement à la constitution prohibant l'alcool.

La reprise des courses

Paris, 19 mars. — Le gouvernement a fixé au lundi 5 mai la reprise des courses.

LES CLAUSES VISANT SON DÉSARMEMENT

seront sans doute soumises à l'Allemagne

SOUS FORME DE PRÉLIMINAIRES DE PAIX

La livraison du matériel de chemin de fer allemand est achevée

Paris, 18 mars. — Le conseil suprême des alliés n'a pas siégé aujourd'hui. Seules les commissions ont continué leurs travaux. Les conversations se sont poursuivies officieusement entre les chefs de gouvernements. A trois heures, notamment a eu lieu à l'hôtel Crillon une réunion à laquelle assistaient le président Wilson, MM. Clemenceau, Lloyd George et Orlando.

Le résultat de cette entrevue est demeuré complètement secret, mais on peut penser qu'il a porté sur les importantes questions dont l'examen a commencé hier et qui peuvent se formuler ainsi :

D'une part, tous les alliés présenteront-ils à l'Allemagne, sous la forme d'un armistice final, les conditions militaires, navales et aériennes adoptées hier en vue de son désarmement; ou bien, adjoindront-ils à ces conditions militaires les clauses territoriales et financières actuellement encore à l'étude dans un instrument diplomatique unique qui constituerait les préliminaires de paix ?

D'autre part, le pacte de la Ligue des nations sera-t-il incorporé dans les préliminaires de paix en totalité ou simplement dans son principe ?

Il semble que l'on soit plutôt disposé à traiter avec l'Allemagne sous forme de préliminaires de paix. Il paraît également vraisemblable que le projet de la Ligue des nations, déjà adopté, figurera en entier avec les amendements qui pourraient d'ailleurs y être apportés dans les préliminaires de paix.

C'est, en effet, la thèse américaine et britannique. Lord Robert Cecil, recevant ce soir les journalistes anglo-américains, la confirmée. Il a ajouté que cette procédure n'entraînera pas de retard dans la signature des préliminaires de paix, car la commission de la Ligue des nations a déjà prouvé la rapidité de ses travaux lors de l'élaboration du premier projet.

Le conseil reprendra sans doute ses délibérations à ce sujet dans la séance qu'il tiendra mercredi après-midi.

La question des frontières occidentales de la Pologne, tant avec l'Allemagne qu'avec la Tchéco-Slovaquie, figurera à l'ordre du jour. On pense aussi que la commission chargée du règlement du sort du canal de Kiel aura achevé la rédaction de son nouveau rapport pour mercredi et que le conseil suprême de guerre sera en état de statuer à ce sujet.

La presse allemande contre les conditions de paix

Genève, 19 mars. — Les journaux allemands continuent leur campagne contre le futur traité de paix. Dans le « Berliner Tageblatt », Richthoffer demande que le gouvernement allemand ne laisse pas de doute aux Etats de l'Entente sur le point suivant : Si les revendications de l'Entente sont en contradiction avec le principe de la Ligue des nations, le gouvernement allemand sera obligé de se déclarer incompétent pour continuer les négociations. Dans ce cas, l'Assemblée nationale ou bien déclarera la paix proposée comme inacceptable ou bien elle la soumettra à un référendum.

George Bernhardt déclare également dans la « Gazette de Voss » que la paix ne pourra sortir que de négociations qui seront menées dans l'esprit et le cadre des points de M. Wilson.

La « Berliner Boerzenszeitung » écrit, au sujet du discours du ministre des finances français Klotz : « L'Allemagne n'est pas en mesure de restituer les frais de la guerre de la France. »

La presse austro-boche et la neutralisation de l'Autriche allemande

Bâle, 19 mars. — On mande de Vienne :

« Presque tous les journaux commentent les articles de fond sur le plan français de neutralisation pour l'Autriche allemande, qu'ils rejettent pour la plupart.

» La « Neue Freie Presse » demande une consultation populaire sur cette question vitale pour l'Autriche allemande. »

Les revendications féminines

Paris, 18 mars. — Les déléguées des principaux groupements féminins français et alliés ont assisté ce matin, au ministère du travail, à la séance de la conférence de législation internationale du travail, que présidait M. Samuel Gompers. Les questions présentées par les déléguées à l'examen de la conrence sont les suivantes : journée de huit heures, avec semaine anglaise et maximum de quarante-quatre heures de travail en six jours; établissement d'un minimum de salaires proportionnel au coût de la vie et égalité de traitement pour l'homme et la femme dans les mêmes conditions de travail; interdiction du travail de nuit; protection du travail des enfants et leur admission au travail à partir de l'âge de quinze ans seulement; éducation technique professionnelle de quinze à dix-huit ans et cours complémentaires pendant certaines heures de liberté accordées.

Mrs Corbet Ashby a développé un vœu concernant la protection de la maternité et plus spécialement le repos accordé aux femmes en couches avec paiement de salaire. Mlle van Den Platz a demandé l'institution du « demi-temps » pour les femmes mariées, c'est-à-dire l'attribution d'un « salaire d'appoint » en rémunération d'un « travail d'appoint ».

Puis le vœu suivant a été remis à la conférence, revêtu des signatures de toutes les déléguées :

« Que dans chaque pays soit constitué un comité du travail féminin composé uniquement de femmes (représentantes du gouvernement, des Syndicats, des Associations de femmes de lettres, docteresses, etc.), auxquelles seraient soumises, à titre consultatif, toutes les propositions de mesures législatives exceptionnelles concernant les femmes. »

Mme Maria Vérone, enfin, a demandé que les vœux présentés par les femmes figurent dans le traité de paix lui-même et non pas seulement dans les statuts de la Société des nations.

L'Allemagne doit verser 450 millions en or à la ville de Bruxelles

Bruxelles, 19 mars. — En vertu d'une convention entre Bruxelles et l'Allemagne, celle-ci doit déposer à la banque nationale de Bruxelles 450 millions en or. Le dépôt doit se faire en deux versements : le premier, 175 millions, dans le délai de quatre jours, et le second, de 275 millions, dans le délai de dix jours.

Les revendications italiennes seraient satisfaites

Rome, 19 mars. — Un correspondant du « Giornale d'Italia » affirme en substance que les revendications italiennes à la Conférence de Paris ne rencontrent pas de difficultés et que la solution en sera facile.

« Attention à l'Allemagne ! » dit le général Diaz

Paris, 19 mars. — Le général Diaz, généralissime des armées italiennes, interviewé, a déclaré :

« Si nous avons remporté la victoire, il demeure encore un point noir à l'horizon ! C'est le danger permanent que représente l'Allemagne si nous ne sommes pas très énergiques à son égard. On remarque déjà des symptômes inquiétants. C'est ainsi qu'on fait répéter en classe aux enfants : « Qui a conquis l'Alsace ? les Allemands. Qui a repris l'Alsace ? les Français. Qui leur reprendra l'Alsace ? Nous. » Chaque enfant se persuade ainsi qu'il a le devoir de nous faire la guerre plus tard. On ne saurait donc prendre trop de précautions. Jamais à mon sens on ne pourra traiter en confiance avec l'Allemagne, ni compter qu'elle renonce à ses visées de domination. C'est précisément contre une telle éventualité, conclut l'illustre soldat, que l'union de la France et de l'Italie est profit réciproque mais dans l'intérêt de tous. »

M. Lloyd George restera encore à Paris

Londres, 19 mars. — On considère comme certain dans les milieux officiels que M. Lloyd George restera à Paris encore une quinzaine de jours au minimum, à moins que son retour à Londres ne soit nécessité par des raisons impérieuses.

L'occupation britannique en Allemagne

Londres, 19 mars. — A la Chambre des communes, au cours de la discussion des articles sur le service militaire, M. Winston Churchill, combattant un amendement qui tendrait à rendre le bill inopérant après le 31 décembre 1919, au lieu du 30 avril 1920, fait ressortir qu'il est nécessaire de maintenir sur le Rhin une armée qui tienne la main à ce que les conditions de paix soient observées après la ratification du traité de paix. La situation de l'Europe empire au lieu de s'améliorer; les dangers s'accroissent au lieu de diminuer.

Dans ces conditions, la date du 30 avril 1920 doit être maintenue. L'orateur a tout lieu de croire qu'à cette date la nécessité du service militaire obligatoire ne se fera plus sentir. La Chambre des communes a adopté le point de vue du ministre.

Les négociations de Posen sont terminées

Posen, 18 mars — Les négociations entre la mission alliée et la délégation allemande sont virtuellement terminées. On espère qu'aujourd'hui pourra avoir lieu l'échange des signatures sur le protocole fixant les détails d'application de l'armistice germano-polonais.

La livraison du matériel de chemin de fer allemand

Zurich, 19 mars. — La livraison à l'Entente des 150,000 wagons et des 5,000 locomotives est maintenant terminée.

Ce qu'ils offriraient comme indemnité de guerre

Berne, 18 mars. — D'après un article de la « Deutsche Algemeine Zeitung », l'Allemagne pourrait réunir en tout à peu près 10 milliards de valeurs étrangères pour le paiement des dommages causés par la guerre. Elle serait en mesure de reconstituer les régions dévastées en y envoyant ses propres travailleurs; mais, si les alliés voulaient exiger davantage, une catastrophe économique serait inévitable. Un pays dans la situation où se trouve l'Allemagne aujourd'hui ne peut produire de l'argent et des vivres que s'il dispose d'un capital de plusieurs milliards.

L'épuration de l'Alsace

Strasbourg, 19 mars. — Le docteur Ricklin, ancien président de la Chambre des députés d'Alsace-Lorraine, a été mis en demeure de quitter le pays. Ricklin passera son exil sur la rive droite du Rhin, dans un secteur occupé par nos troupes, probablement dans les environs de Mayence. Une enquête est ouverte contre le docteur Hoeffel, président du Sénat d'Alsace-Lorraine.

La Paix sera signée à Versailles

Paris, 19 mars. — **Le traité préliminaire de paix sera signé à Versailles. Il en a été ainsi décidé hier.**

Quand la Conférence de Paris deviendra-t-elle le Congrès de Versailles ? On ne peut encore le savoir. Tout dépend de l'activité que montreront les diplomates dans les jours qui viennent. Ce qui est certain désormais, c'est que la galerie des Glaces, qui a vu la proclamation de l'empire allemand en 1871, verra bientôt consacrer sa déchéance.

Ce que disent les Journaux

UNE GARANTIE CAPITALE DE LA LIGUE DES NATIONS VA-T-ELLE DISPARAITRE ?

Un des plus importants organes de l'opinion britannique, le « Manchester Guardian », vient de publier une grave information au sujet du débat sur la Ligue des nations qui se déroule au Conseil des Dix. Le débat porte sur l'article 16 du projet de statut adopté le 14 mars. Cet article 16 fixe les obligations des membres de la Société des nations en cas de violation du pacte. C'est la clé de voûte de l'édifice, puisqu'il prévoit le déclenchement immédiat et spontané des mesures de répression. Or, s'il faut en croire le journal radical anglais, les délégués américains et britanniques auraient demandé une révision de cet article. A leur avis, l'intervention ne pourrait se produire que si elle était approuvée par l'unanimité des membres de la Société. Autrement dit, l'opposition ou simplement l'inertie d'un seul petit Etat — une république de Panama ou de Nicaragua — suffirait à paralyser l'action internationale. M. Léon Bourgeois aurait protesté énergiquement, demandant qu'il fallût au moins un tiers des voix dans l'assemblée des nations pour déterminer l'abstention :

« La concession était déjà très risquée, fait observer Saint-Brice, du **Journal**. Que nous serait-il arrivé en 1914, si nous avions dû compter sur un vote des deux tiers des nations pour déterminer le premier secours contre l'agression germanique ? Cependant, ces délégués anglais et américains auraient repoussé même ce compromis.

» Si cette version était exacte, la Société des nations deviendrait un véritable leurre. Il faut absolument que nous soyons fixés sur ce point. L'opinion française est toute disposée à compter sur la solidarité internationale, à une seule condition : c'est qu'on lui démontre que cette solidarité peut constituer une garantie réelle et sérieuse. S'il en était autrement, toutes les formules du monde ne pourraient dissimuler la vérité. Et la vérité est qu'une Ligue des nations sans pouvoir serait la plus dangereuse des duperies. Ce serait déjà grave que d'annoncer des garanties fallacieuses. Combien plus grave encore serait la suppression des garanties anciennes, auxquelles le nouveau régime prétend se substituer complètement. L'heure des précisions ne peut plus être reculée. »

A BREST-LITOVSK

Brest-Litovsk ! Ce fut pendant quelques mois, pour les Boches, le symbole du plus colossal des triomphes. Un envoyé du **Matin** s'y est rendu et il décrit la ville :

« Une bourgade judéo-polonaise d'une désolante tristesse. A perte de vue devant nous, c'est une double haie de grandes baraques en bois blanc, rangées militairement et séparées par des distances réglementaires. C'est là, à n'en pas douter, du travail allemand. Nous nous arrêtons devant une de ces bâtisses, pareille d'ailleurs aux autres. Mon compagnon fait signe à la sentinelle, et nous entrons : « C'est ici, » me dit mon guide. Nous nous trouvons dans une espèce de grand hangar, éclairé d'en haut par une large verrière.

» — Cette table, dis-je, est-ce celle sur laquelle a été signé le traité ?

» — Oh ! non, réplique mon compagnon avec un sourire. La table historique, le porte-plume historique, l'encrier historique, bref, tout le matériel de la conférence a été expédié à Berlin, pour le musée historique de la victoire. J'aime à croire qu'il ne sera jamais inauguré. Tenez, poursuit-il en poussant une porte au fond de la salle, voici ou le général Skalon, vous vous souvenez, s'est brûlé la cervelle plutôt que de signer l'armistice avec les Allemands...

» La pièce est obscure; je distingue dans la pénombre un amoncellement de fusils, de mitrailleuses, de revolvers.

» — Qu'est-ce, dis-je; des armes prises sur les Boches ?

» — Non, me répond le capitaine, ce sont des armes achetées, et un bon prix. Nous avons graissé la patte au colonel allemand qui en avait la garde; sans quoi, il avait ordre de livrer tout cela gratuitement et bien d'autres choses encore aux bolcheviks. Ah ! ceux-là, ils ne pourront pas dire qu'on les oublie à Berlin ! Voulez-vous les voir ?

» — Qui cela ?

» — Mais les bolcheviks ! Ils ne sont pas loin. Venez, nous allons voir leur front.

» Nous sortons. La nuit cependant était tombée. A travers les rues sans lumière et sans pavage, nous arrivons jusqu'au pied du clocher de l'église russe. Nous montons quatre à quatre un escalier en colimaçon. Nous voilà au sommet. Devant nous s'étend la plaine. Au loin, sur une large étendue, le ciel est rouge. Un incendie sans doute. Je demande à mon voisin :

» — Qu'est-ce que c'est ?

» L'autre reste un bon moment sans me répondre. Instinctivement, sa main cherche la poignée de son sabre, puis il me dit d'une voix qui tremble légèrement :

» — Le bolchevisme, Monsieur. Voyez-vous, me dit-il ensuite en indiquant le ciel dans la direction du nord-est, nous appelons cela l'océan. Pour nous, c'est l'océan de l'anarchie qui commence là, à trente-cinq kilomètres à vol d'oiseau, un océan qui s'étend jusqu'à l'Oural et peut-être même jusqu'à Vladivostok.

» Dans la rue, au milieu d'une animation inaccoutumée, j'entends passer comme un trait le mot de « victoire ! » C'est un escadron de chevau-légers qui vient d'apporter la nouvelle : 34 canons et 125 mitrailleuses. J'interpelle un groupe de cavaliers :

» — Alors, dis-je, cela n'a pas été trop dur ?

» Les soldats se mettent à rire.

» — Monsieur, me dit un d'entre eux, les bolcheviks ont des bottes magnifiques et des uniformes superbes; ils ont des canons et des trains blindés; mais avec tout cela, ils ne sont dangereux que pour les femmes et les civils. Vous ne voudriez pas qu'ils résistent à des soldats ? Et on en aurait eu bien plus aujourd'hui sans ces diables de cartouches qui manquent toujours. »

La réforme électorale au Japon

Tokio, 8 mars (retardée). — La Chambre des représentants a adopté aujourd'hui la nouvelle loi électorale, qui a pour effet de doubler presque le nombre des électeurs, qui va s'élever à 2 millions 860,000. Le nombre des membres de la Chambre des représentants sera porté à 464.

A LA CHAMBRE

UN PALAIS POUR L'AGRICULTURE A PARIS

Paris, 19 mars. — La séance du matin a été occupée par la suite du débat sur la démolition des fortifications de Paris.

M. Boret, ministre du ravitaillement, a fait connaître que l'entente était réalisée avec la ville de Paris pour la construction sur les terrains des fortifications démolies d'un Palais destiné aux expositions agricoles.

Les sauf-conduits pour les départements frontières terrestres sont toujours nécessaires

Paris, 18 mars. — Par erreur d'interprétation de l'arrêté du président du conseil du 2 mars 1919, les voyageurs à destination des départements frontières terrestres depuis quelques jours voyageaient sans sauf-conduits. Le service de la Sûreté vient d'adresser aux préfets et commissaires spéciaux des gares de Paris la dépêche suivante :

« Après avis du commissariat général de la Sûreté nationale, nous vous prions de rappeler aux maires et commissaires de police que l'arrêté du président du conseil du 2 mars 1919 n'a pas supprimé la formalité des sauf-conduits pour se rendre dans les départements frontières de Suisse, d'Italie et d'Espagne. »

La construction des navires de commerce en 1918

Paris, 18 mars. — Le Lloyd publie son résumé annuel de la construction mondiale des navires marchands, exception faite de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

Le tonnage total lancé dans le monde en 1918 comprend 1,866 navires formant au total 5,447,000 tonnes brut. Environ 1,200,000 tonnes sur ce total ont été construites en bois. Les Etats-Unis ont construit en 1918, dans les ports de la côte, 2,600,000 tonnes et 430,000 tonnes dans les ports des grands lacs, destinées, à l'exception de 5,500 tonnes, à la navigation de l'Océan. Ce total de 3,030,000 tonnes constitue 56 0/0 de la production mondiale (à l'exception des pays ennemis) contre 24 0/0 pour l'Angleterre.

Le tonnage marchand produit en France est le plus bas parmi toutes les grandes nations maritimes, seulement 13,000 à 14,000 tonnes.

Ces faibles chiffres peuvent s'expliquer par l'élan qui a précipité le pays pendant toute la guerre dans la défense contre l'agression et la tyrannie. Les chantiers de construction ont dû être employés à la construction des navires de guerre et des munitions. Le patriotisme du pays n'a pas permis de dérogation à ces sacrifices de ses intérêts commerciaux; mais le temps est venu où la France doit employer son énergie et son habileté à constituer une marine marchande en rapport avec l'importance et les besoins commerciaux du pays et les chantiers de construction sont prêts pour cette tâche.

EN RUSSIE

LES LITHUANIENS poursuivent leurs succès

Bâle, 19 mars. — On télégraphie de Kovno :

« D'après un rapport de l'état-major lithuanien, les troupes lithuaniennes ont chassé les bolcheviks de Verena, à 60 kilomètres de Vilna, s'emparant d'une ambulance complète et d'un important matériel. Les bolcheviks sont en retraite sur tout le front. »

LE GOUVERNEMENT SIBERIEN MOBILISE

Omsk, 11 mars (retardée). — La mobilisation de cinq classes dans les régions qui sont à proximité du front vient d'être terminée avec plein succès. Elle a donné 60,000 hommes, qui sont venus avec leurs équipements et leurs munitions. Comme ce sont pour la plupart d'anciens soldats ayant servi dans l'armée régulière, ils sont aptes à combattre. La mobilisation a mieux réussi dans le gouvernement de Perm, où la population, heureuse d'avoir été délivrée du joug du bolchevisme, a fait preuve d'un véritable enthousiasme.

UN REGIMENT TURC DANS L'ARMEE BOLCHEVISTE

Londres, 18 mars. — Un télégramme de Constantinople apprend que des prisonniers turcs capturés par les Russes avant la révolution ont été formés en un régiment, et font actuellement partie de l'armée bolcheviste d'Ukraine.

LES TROUPES ALLIEES EVACUENT CHERSON

Bâle, 19 mars. — On télégraphie de Libau :

« Selon un radiotélégramme de Moscou, la ville de Cherson a été occupée par les troupes du général Grigorien. Les troupes alliées, après de durs combats, ont abandonné la ville. »

N. B. — Cherson, chef-lieu du gouvernement de ce nom, sur le Dnieper, 80,000 habitants.

LES BOLCHEVIKS PREPARENT DE NOUVELLES OPERATIONS

Helsingfors, 18 mars. — On annonce que les bolchevistes concentrent sur le front de Narva des forces nombreuses munies de pièces d'artillerie lourde en nombre considérable. Des officiers de l'ancienne armée russe, qui ont été forcés de reprendre du service sur l'ordre du gouvernement, conduiront les opérations militaires. Les rapports du front du Mourman indiquent aussi de nouvelles opérations en préparations.

En Espagne

L'ETAT DE SIEGE LEVE A BARCELONE

Madrid, 18 mars. — L'état de siège à Barcelone a été levé cette après-midi.

UNE NOUVELLE GREVE A MADRID

Madrid, 18 mars. — Les ouvriers travaillant à la construction du chemin de fer métropolitain viennent de se mettre en grève par solidarité. Tous les ouvriers de la capitale employés à des travaux du sous-sol ont décidé de cesser le travail.

TERRIBLE OURAGAN

Madrid, 19 mars. — On télégraphie de Barcelone :

« L'avant-dernière nuit, un ouragan a renversé plusieurs wagons d'un train-poste, à Culera, avant-dernière station sur la ligne de France. Plusieurs voyageurs ont été blessés. »

En Italie

UN FILS DU DUC D'AOSTE BLESSE DANS UN ACCIDENT D'AVIATION

Rome, 19 mars. — Le prince Aymon, fils du duc d'Aoste, aviateur dans une escadrille d'hydravions détachée à Venise, avait voulu rejoindre ses parents qui venaient d'arriver à Trieste où siège l'état-major de la troisième armée dont le duc d'Aoste est commandant. L'hydravion, piloté par le lieutenant de vaisseau Pierozzi, a capoté devant la jetée de Trieste par suite de la violence du vent.

Les deux aviateurs ont été transportés à l'hôpital, où le pilote mourut peu après. Le prince Aymon semble hors de danger.

En Angleterre

La crise industrielle de l'Angleterre arrive au point critique

Londres, 18 mars. — A une conférence réunie aujourd'hui à Londres, les délégués des divers Syndicats affiliés au groupement connu sous le nom de « National Federation of General Workers », ont unanimement rejeté l'offre faite par les patrons, d'une semaine de quarante-huit heures, et ont demandé la semaine de quarante-quatre heures, annonçant que s'ils n'obtenaient pas cette revendication avant quinze jours ils proposeraient à leurs syndicats de voter la grève. L'un des plus importants des syndicats intéressés dans le mouvement est celui des ouvriers du gaz, qui ont, depuis vingt ans environ, la semaine de quarante-huit heures.

Londres, 19 mars. — A mesure qu'on approche du moment où la commission d'enquête sur l'industrie houillère doit déposer son rapport, la presse manifeste une vive inquiétude. On se rend compte, comme le « Times » l'a dit hier, que dans deux ou trois jours l'Angleterre pourra se trouver plongée dans une crise industrielle d'une gravité exceptionnelle.

Le « Daily Chronicle » regrette qu'au moment de la conclusion du premier armistice, on n'ait pas mieux fait comprendre à la nation la nécessité de maintenir l'unité du front intérieur jusqu'à la signature de la paix.

Le « Times » estime que M. Lloyd George a bien fait de décider de rester pour le moment à Paris : « Quelque graves, dit-il, que soient nos besoins industriels, une paix prochaine est le besoin le plus urgent. La source du mal dont souffre l'Europe se trouve dans un état qui n'est ni la paix ni la guerre, et qui possède les désavantages politiques de l'un et de l'autre. La clé de nos troubles industriels est la paix. »

Cependant, le « Daily Telegraph » voit dans la décision de M. Lloyd George de rester à Paris un indice probable que la situation industrielle n'est pas aussi grave qu'on pouvait le craindre, car, si le premier ministre considérait la situation comme critique, il aurait certainement répondu négativement à la lettre que lui ont adressée ses collègues.

LE ROI GEORGE S'ENTRETIENT AVEC LES LEADERS OUVRIERS

Londres, 18 mars. — Le roi a reçu hier en audience M. J.-H. Thomas, secrétaire du Syndicat des cheminots. Il a reçu ensuite M. Brownlie, président du Syndicat des mécaniciens. Le roi s'est longuement entretenu avec ces deux leaders ouvriers du problème industriel qui se pose à l'heure actuelle.

CONTRE LA VIE CHÈRE

Le vin à 1 fr. 50 le litre A PARIS

Paris, 19 mars. — M. Vilgrain,

DÉPÊCHES
de la Nuit dernière

La journée parlementaire

Les sénateurs s'occupent du sort des ouvriers boulangers

Paris, 18 mars. — On reprend la discussion de la loi tendant à la suppression du travail de nuit dans les boulangeries.

M. Colliard, ministre du travail, démontre l'opportunité évidente de la réforme qui est déjà réalisée dans plusieurs pays : en Italie, en Norvège et aussi en Alsace et en Lorraine.

Le ministre prétend que M. Delahaye se trompe en affirmant que cette loi n'est préconisée que par des agitateurs. L'archevêque de Paris lui-même, sans parler d'hommes appartenant à tous les partis, lui a donné son adhésion formelle.

M. Colliard insiste, en terminant, sur la portée morale de la réforme, qui permettra ainsi aux ouvriers boulangers de se créer une famille, la plupart d'entre eux se condamnant jusqu'ici au célibat par nécessité. (Applaudissements.)

Après une assez longue réplique de **M. Delahaye, M. de Las Cases** fait observer que c'est la généralisation de l'outillage mécanique qui permettra de supprimer le travail de nuit.

M. Cazeneuve lui répond que les neuf dixièmes des boulangeries possèdent cet outillage, et **le ministre** ajoute que ceux d'entre eux qui auraient besoin d'avances pour cette transformation peuvent bénéficier de la loi votée récemment sur les avances à faire par l'Etat aux commerçants.

La discussion générale est close. Par 170 voix contre 21, on décide de passer à la discussion des articles.

M. Lemarie dépose un amendement à l'article premier, permettant aux petits patrons de la campagne de cuire eux-mêmes le pain pendant la nuit, de façon à pouvoir vaquer à la culture de leurs terres.

M. Colliard : Les patrons ont toujours demandé que la loi fût appliquée à tous, indistinctement, patrons et ouvriers. Toutefois, j'accepte, dans un esprit de conciliation, que l'interdiction du travail de nuit n'aille que de neuf heures du soir à quatre heures du matin au lieu de cinq heures.

La commission acquiesce.

Mais, cette concession faite, le ministre et la commission repoussent l'amendement de M. Lemarie, dont l'acceptation ferait tomber toute la loi, car, dit le rapporteur, **M. Herriot**, ces dérogations sacrifieraient les hommes de bonne volonté à la concurrence de ceux qui ont moins de scrupule et moins d'esprit social.

Le débat rebondit à ce moment. Non seulement **M. Lemarie** lui-même revient à la charge, mais **M. Jenouvrier** vient faire observer qu'adopter la loi sans l'amendement proposé ce serait permettre aux inspecteurs du travail d'aller exercer leur contrôle la nuit, et de violer ainsi le domicile privé des boulangers.

Malgré une dernière objurgation de **M. Chéron**, qui fait remarquer qu'ainsi un mutilé ou une veuve de guerre seront cruellement désavantagés vis-à-vis d'un concurrent mieux favorisé du sort, l'amendement Lemarie est adopté par 190 voix contre 34. La suite est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée.

La prochaine aura lieu jeudi.

Les députés discutent sur les crédits additionnels et la réforme électorale

Paris, 18 mars. — M. Augagneur pose une question au ministre de l'intérieur sur les incidents entre le préfet du Rhône et le maire de Lyon, le sénateur Herriot, qui avait fait des achats de ravitaillement pour combattre la vie chère.

Le ministre affirme que l'enquête n'est pas terminée et demande le renvoi à quinzaine.

Le garde des sceaux demande aussi l'ajournement à quinzaine.

Le débat est renvoyé à vendredi en huit.

CREDITS ADDITIONNELS

On discute ensuite un crédit additionnel aux crédits provisoires et annulation de crédits à l'exercice de 1919.

M. Emmanuel Brousse propose une diminution de crédits pour protester contre ce fait que les frais de l'enseignement primaire supérieur, jusqu'ici supportés par les seules grandes villes, soient mis à la charge de l'Etat. Ainsi, toutes les communes en paieront les frais, alors que Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux ont été les « grandes profiteuses » de la guerre par le mouvement d'étrangers qui s'y est produit. (Vives protestations.)

M. Lafferre, ministre de l'instruction publique. L'instruction doit être une en France. (Applaudissements.) Cette unité était violée par la loi de 1894, contre laquelle les villes de 150,000 habitants n'ont cessé de protester.

M. Bedouce : Et les grandes villes ont encore à leur charge les indemnités de logement et de supplément de traitement.

M. Rameil, à ce propos, rappelle au ministre qu'il y a urgence à augmenter le traitement des instituteurs et professeurs de tous ordres.

M. Lafferre, ministre de l'instruction publique : Le projet est prêt. Il sera déposé demain sur le bureau de la Chambre. L'accord est complet entre les ministères des finances et de l'instruction publique.

Sur une question de M. Jobert, **M. Cels**, sous-secrétaire d'Etat aux transports, déclare que 5,000 wagons circulent de plus que le mois dernier. Le trafic a augmenté de 30 à 40 pour 100 sur toutes les Compagnies. Cette amélioration va continuer.

M. Bedouce se plaint de ce qu'on démolisse 5,000 wagons-citernes appartenant aux poudrières, au lieu de les employer au transport des vins.

M. Tournade : Il y a des wagons vides partout; vous avez maintenant des locomotives; des chauffeurs qui ont passé l'examen de mécanicien sont à votre service. C'est le manque de cohésion entre les services qui cause la crise. L'engorgement des ports recommence. Il faut que ces errements prennent fin.

S'il y a des wagons vides, répond **M. Cels**, c'est parce que nous n'avons pas encore de moyens de traction suffisants. Il y a 400 ou 500 trains en panne par jour. Actuellement, nous transportons 20,000 hectolitres de vin par jour sur Paris, alors qu'il y a un mois on n'en transportait que 12,000. Mais, dans les gares de Paris, on n'a pas les moyens de camionnage suffisants. La question des wagons-citernes citée par M. Bedouce sera examinée d'urgence.

LA CONVERSION DES PENSIONS

On adopte ensuite une proposition de **M. Bonnevay**, qui permet de transformer en capital une partie de la pension pour dérès ou invalidité de guerre. Ce projet est adopté sans débat.

LA REFORME ELECTORALE

On reprend la réforme électorale.

M. Derognat (Ain), demande le maintien du régime électoral actuel, pour ne pas distraire la moindre parcelle du temps de la Chambre : le pays veut la paix, la reconstitution économique, la vie moins chère, mais ne se préoccupe pas de la réforme électorale. Le scrutin d'arrondissement peut seul nous débarrasser d'un nouveau boulangisme.

Partisan d'une Assemblée beaucoup plus restreinte, dans un scrutin beaucoup plus étendu, **M. Lairolle** fait taire ses préférences personnelles pour recommander le projet de la commission. Il serait dangereux de s'attarder à de longs débats sur la R. P. En ce moment, il y a le gâchis administratif, le gâchis gouvernemental, dans une certaine mesure. (Exclamations et rires.) Le char de l'Etat est embourbé. Il faut faire une réforme constitutionnelle.

La seconde réforme qui s'impose, c'est la réforme administrative, celle de la bureaucratie. Puis il faut réconcilier le capital et le travail et mettre en valeur le pays. Le scrutin d'arrondissement est-il capable de réaliser ces réformes ? M. Lairolle ne le croit pas. Le scrutin d'arrondissement ne peut réaliser aucune réforme.

M. Lairolle continuera son discours mercredi après-midi.

La séance est levée.

L'ARMISTICE

La flotte commerciale allemande a 1,250,000 tonnes immédiatement disponibles

Bâle, 18 mars. — On annonce de source autorisée que d'après estimation exacte, 1 million 250,000 tonnes sur le tonnage total des navires allemands, peuvent immédiatement prendre la mer. Ce chiffre est suffisant pour ravitailler en denrées alimentaires le pays en détresse.

On doit exiger de l'Allemagne le maximum de ce qu'elle peut payer

Londres, 18 mars. — A la Chambre des communes, le colonel Lowther a soulevé un débat mouvementé au sujet de la question des indemnités de guerre. Il parla au nom de quatre cents membres du Parlement qui s'étaient engagés envers leurs électeurs à réclamer de l'Allemagne le paiement intégral d'une indemnité de guerre.

Le colonel Archer Shee et le général Surtees parlèrent après lui dans le même sens.

M. Bonar Law répliqua : « Il n'a jamais été dans les intentions gouvernementales d'exiger de l'Allemagne le remboursement total des frais de guerre, mais le cabinet est unanime à réclamer le maximum de ce qu'elle est capable de payer. J'espère que nous pourrons dans quelques semaines soumettre à l'Allemagne un chiffre d'indemnité qu'elle devra payer sans discussion, car à ce moment-là nous aurons la certitude qu'elle pourra s'acquitter de cette dette, à la condition qu'on la lui répartisse en plusieurs échéances. »

Toutes les armées turques se sont rendues

Constantinople, 18 mars. — *Toutes les armées turques, même celles du Caucase et de Tripoli, se sont maintenant rendues aux alliés.*

Troubles graves en Corée

Manifestations à Séoul en faveur de l'indépendance

Shanghaï, 18 mars. — Pendant les cérémonies qui ont accompagné les funérailles de l'ancien empereur de Corée, des troubles graves ont éclaté dans le pays, occasionnés en partie par le deuil national, et, en partie aussi par l'opinion qui s'était répandue que la Conférence de la paix avait sanctionné l'indépendance de la Corée.

Des milliers de Coréens parcoururent les rues de Séoul le 1er mars. Des centaines se frayèrent de force un chemin jusqu'au palais où le corps de l'ancien empereur était exposé, en proférant des cris en faveur de l'indépendance de la Corée. Les étudiants se faisaient particulièrement remarquer.

Une centaine d'arrestations furent opérées à Séoul, et le bureau de la police fut attaqué. La troupe a été appelée à Séoul, à Wiju et à Chinnampe.

La presse japonaise dit que les élèves des écoles des missions ont partout pris une part active aux troubles.

Des Américains arrêtés

Londres, 18 mars. — L'agence Reuter publie la dépêche suivante d'Osaka (sans date) :

« Les détails que l'on possède maintenant sur les troubles qui ont éclaté en Corée depuis le 1er mars indiquent que le peuple avait évidemment été amené à croire que la Conférence de Paris avait sanctionné l'indépendance de la Corée. En conséquence, la foule a poussé des acclamations devant le palais et les consulats de France et des Etats-Unis.

» Parmi les personnes arrêtées, on compte des leaders de l'Association des « Heaven Worshippers », ainsi que des pasteurs des églises chrétiennes et des membres de l'Association « Y. M. C. A. ». »

Des troubles moins considérables, mais plus violents, sont annoncés dans diverses villes de province, ou la foule a envahi les postes de police, et même, dans une localité, elle a enlevé le chef de la police. Partout, des escarmouches ont causé un nombre considérable de victimes de part et d'autre.

Le gouverneur général publie une proclamation annonçant que le Japon n'abandonne pas sa suzeraineté sur la Corée, et demandant aux Coréens et aux Japonais de s'unir au moment où la nation s'efforce, en coopération étroite avec d'autres puissances, d'établir pour le progrès de la civilisation la paix permanente dans le monde.

Le vin et l'alcool interdits aux Etats-Unis

Paris, 18 mars. — Une décision du Congrès de Washington, ratifiée par tous les Etats de l'Union, sauf deux, interdit la vente et l'importation de l'alcool sur tout le territoire de la grande République. Une telle mesure ne peut manquer de toucher terriblement notre commerce. Nos exportations en champagne, vins de Bourgogne et de Bordeaux, cognacs, etc., de l'autre côté de l'océan représente une partie importante de la production de nos vignobles.

On comprend que la nouvelle ait produit une certaine émotion dans les milieux de producteurs et d'exportateurs français et dans les Fédérations et Syndicats qui les représentent. On n'était pas, il est vrai, sans s'attendre à quelque sérieuse offensive des tempérants américains. La loi de mai 1918 interdisant la consommation de l'alcool aux Etats-Unis pendant la durée de la guerre marquait déjà pour eux une première victoire. Mais on la croyait temporaire et voilà qu'elle apparaît tout à coup définitive et complète. On prévoit de prochaines réunions des intéressés, au cours desquelles on examinera s'il y a moyen d'obtenir quelque atténuation de la mesure ou tout au moins de ses effets.

Chronique du Département

La Teste

Un avion prend feu

Hier matin, vers onze heures, avait lieu le mariage d'un jeune aviateur du centre de Cazeaux.

A cette occasion, cinq ou six de ses amis vinrent voler au-dessus de la ville, en guise de manifestation de sympathie.

Ils évoluaient gracieusement, lorsque l'un des aviateurs s'aperçut que son réservoir avait pris feu.

Fort heureusement, il volait à faible hauteur, et put atterrir dans le quartier de Ninots avant que l'appareil soit en flammes.

Cet aviateur a été légèrement brûlé, et le camarade qui se trouvait avec lui est sorti indemne de l'accident.

L'avion est entièrement démoli.

ON RETROUVE LE CADAVRE D'UN AVIATEUR

On se souvient, qu'il y a quelque temps, le lieutenant aviateur Lecomte sortait un soir de tempête pour aller à la recherche d'un avion parti dans la journée, et qui n'avait pas reparu.

Après de multiples recherches, le cadavre du lieutenant Lecomte vient d'être retrouvé dans le lac.

On a constaté qu'il avait eu le crâne fracturé, et la colonne vertébrale brisée.

Ses obsèques auront probablement lieu à La Teste.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Sommaire de la « Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest », janvier-février 1919 : Sauvaire-Jourdan, professeur à la Faculté de droit : Bordeaux et la création d'une « région économique » du Sud-Ouest. — Dubois de Saint-Savin : Promenade aux Amis des Arts. — Jean Balde : La dernière nuit, conté. — M. Guyot de Dainville, archiviste paléographe : Le logement des gens de guerre au dix-septième siècle, d'après quelques sacs à procès du Parlement de Bordeaux. — Actes de la Société Philomathique (décembre 1918).

COURS DES CHANGES

Londres, 27 10 à 27 45; Espagne, 1 15 ½ à 1 17 ½; Hollande, 2 30 ½ à 2 34 ½; Italie, 84 ½ à 86 ½; New-York, 5 68 à 5 76; Suisse, 115 3/4 à 117 3/4; Canada, 561 ½ à 566 ½; Argentine, 247 ½ à 251 ½; Bruxelles, 93 ½ à 95 ½.

BORDEAUX

1

Il y a un an

20 MARS 1918

En Roumanie, M. Marghiloman est chargé de constituer un ministère en remplacement de celui que présidait le général Averescu et qui a refusé de s'incliner devant les Allemands. M. Marghiloman déclare être disposé à traiter avec eux.

La vie chère

MAUX ET REMEDES

Dans le rapport communiqué aux journaux par la délégation municipale envoyée à Marseille pour y étudier l'organisation de la lutte contre la vie chère, nous avons été heureux d'apprendre que, sur le prix des œufs et des pommes de terre, la modestie gasconne avait su donner à Marseille l'exemple de l'infériorité. De plus, nous faisons vivre et prospérer des boucheries et des restaurants municipaux inconnus des Phocéens. Ils n'en ont pas sur la Canebière.

Ce sont là, sans doute, de légitimes sujets de satisfaction, et dont nous apprécierons d'autant mieux l'intérêt qu'on lui donnera sa juste mesure. Le rapport de la délégation municipale ne dit pas et ne veut pas laisser dire qu'il n'y a rien à faire à Bordeaux qu'à nous reposer sur nos lauriers-sauce en matière d'alimentation. Non : il a soin d'appeler notre attention sur ce qu'il a trouvé de bon dans les organisations marseillaises :

« Ce qu'il en faut retenir, c'est la multiplicité des points de vente au détail dans tous les quartiers de la ville et le fait que les organisations administratives ont eu pour conséquence une baisse sensible des prix de vente du commerce libre... »

Cette multiplicité des points de vente et ces « organisations administratives », qui ont décidé de la baisse, le rapport le reconnaît, comment pourraient-elles prendre vie économique à Bordeaux, sinon sous la forme de baraques ou de magasins appropriés ?

Nous estimons que c'est par là, et par là seulement, que nous découragerons le commerce malhonnête et que nous permettrons aux commerçants loyaux de lutter contre les exploiteurs. Le régulateur implacable des prix, ce sera la baraque ou le magasin aisément accessible et de loyer peu coûteux.

Tout le reste n'est que palliatifs, vaines promesses ou discussion de mots. Il nous faut des remèdes au coût exorbitant de la vie. Cherchons-les et prenons-les où ils sont. Il n'est que temps !

Ligue des Hommes libres

(SECTION DE BORDEAUX)

Le 2 mars courant a eu lieu, dans l'amphithéâtre de l'Athénée municipal, la première assemblée générale de la Ligue des hommes libres (section de Bordeaux), sous la présidence de M. Charles Chaumet, député, ancien ministre, président du Comité central.

M. Charles Chaumet a exposé le programme et les travaux de la Ligue.

L'assemblée a procédé ensuite à l'élection du bureau définitif pour la section de Bordeaux. Ont été nommés :

Présidents d'honneur : MM. Gruet, maire de Bordeaux; Guestier, président de la Chambre de commerce; Huyard, vice-président de la Chambre de commerce, président de l'Union des Syndicats girondins; Ferdinand Petit, membre de la Chambre de commerce.

Président : M. Philippart, industriel.

Vice-présidents : MM. Liégaux, président du Syndicat général du bâtiment, adjoint au maire; Lamarthonie, vice-président de l'Union des Syndicats girondins, vice-président de la Société de défense du commerce; James Maxwell, ancien président de la Société d'agriculture.

Secrétaire général : M. Ernest Gombaud, assureur.

Trésorier : M. Emile Moulinié, membre de la Chambre de commerce, président du comité de la Foire de Bordeaux.

Conseillers : MM. Ballande, armateur, membre de la Chambre de commerce, député de Bordeaux; Léon Boyer, industriel, conseiller d'arrondissement; Capus, directeur de la station de pathologie agricole; Daurel, secrétaire général de la Société d'agriculture; Albert Dormoy, membre de la Chambre de commerce; Duret, président du Tribunal de commerce; Durousseau, employé de commerce; Emmanuel Faure, vice-président du Comité du commerce extérieur; Gambade, vice-président de la Confédération nationale du commerce des boissons; capitaine Got, secrétaire général de la Ligue maritime, président de la Société des capitaines au long cours; Paul Maurel, vice-président de la Chambre de commerce; Richard, président du Comité de l'alimentation.

Révision de la liste électorale

Le délai imparti pour les inscriptions sur la liste électorale expirant très prochainement :

Le maire de Bordeaux a l'honneur de prier ses administrés de ne pas attendre aux derniers jours pour demander leur inscription, soit pour effectuer leur changement d'adresse.

En dehors du bureau permanent de la mairie et afin de faciliter les électeurs, l'administration a fait ouvrir des bureaux auxiliaires :

1er canton : école rue du Jardin-Public, n° 148.

2e canton : école rue de la Trésorerie.

5e canton : école rue Henri-IV.

6e canton : école rue Saint-Charles.

7e canton : école rue Léonard-Lenoir.

Ces bureaux auxiliaires sont ouverts le jeudi, de onze heures et demie à dix-sept heures; le samedi soir, de dix-huit heures à vingt heures et demie, et le dimanche matin, de neuf heures à midi.

Il est également recommandé aux électeurs de s'assurer de leur inscription, un grand nombre d'entre eux ayant été rayés, leur domicile actuel n'ayant pu être retrouvé.

Ravitaillement civil

Jeudi 20 courant, la municipalité fera vendre des œufs mirés, des carottes, des oignons et des topinambours sur les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché, marché des Grands-Hommes, marché de Lerme et marché de la place Amédée-Larrieu.

Les heures de vente ne sont pas modifiées.

Les prix restent fixés : œufs mirés, 4 fr. la douzaine; carottes, 0 fr. 70 le kilo; oignons, 1 fr. 30 le kilo; topinambours, 0 fr. 45 le kilo.

Il ne sera pas rendu de monnaie.

Réquisition de cuirs

La réquisition des cuirs finis et des peaux en poils est levée à la date du 15 mars 1919.

1. Peaux en poils : Peaux (de boucherie et d'équarrissage) de bœufs, vaches, taureaux, veaux toutes sortes. La levée de réquisition ne s'applique qu'aux peaux produites à partir de la date ci-dessus. Celles provenant d'animaux morts ou abattus avant cette date resteront soumises à la réquisition et devront être livrées à l'Etat.

Les maires devront dresser immédiatement un état certifié par eux, des peaux par catégorie existant à la date de la levée de la réquisition chez les bouchers de leur commune et l'adresser, d'extrême urgence, au sous-intendant militaire président du centre de ravitaillement en cuirs, 104, quai de Queyries, à Bordeaux.

Ces peaux seront recueillies dans les mêmes conditions que précédemment et d'urgence par les collecteurs habituels.

La dissimulation par un collecteur de peaux collectées par lui pour le compte de l'administration et comme son mandataire constitue un abus de confiance. La dissimulation par un boucher constituerait une infraction à la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions.

2. Cuirs finis : Les opérations de réception commencées en usines, en qualité et en nombre, seront complètement achevées.

Livre d'or du personnel municipal de Bordeaux

M. le Maire de Bordeaux nous communique la lettre suivante qu'il a adressée à M. le Préfet de la Gironde en lui remettant la liste des employés, agents et ouvriers de la Ville de Bordeaux, tués, blessés, cités et décorés au cours de la guerre :

Monsieur le Préfet de la Gironde,

J'ai l'honneur de vous remettre les feuillets constituant le Livre d'Or des employés municipaux de la Ville de Bordeaux.

J'aurais désiré pouvoir répondre plus tôt à votre demande du mois de décembre dernier : le retard apporté à l'établissement du Livre d'Or n'a d'autre cause que le nombre élevé de ceux qui étaient appelés à y figurer.

Cette guerre a montré, en effet, que les modestes fonctionnaires de nos services communaux ont su accomplir dignement leur devoir, dans toutes les situations où ils ont été placés par des circonstances si opposées à celles du temps de paix.

Glorieusement moniotone dans ses répétitions, la lecture des citations dont ils ont été l'objet, trop nombreuses pour que leur texte ait pu trouver place dans de simples listes, montre, par une longue énumération d'actes de courage, la constante volonté d'abnégation d'hommes conscients du sacrifice à accomplir, et qui peuvent compter parmi les meilleurs serviteurs de la nation.

Du vaillant et modeste soldat de 2e classe à l'officier supérieur, toutes les situations municipales, tous les services sont représentés au Livre d'Or.

Employés d'octroi, au premier rang par les terribles pertes qu'ils ont subies, gardiens de la paix dont la dénomination devenait d'une cruelle ironie, employés de bureau, agents et ouvriers des travaux publics, ouvriers du nettoiement, préposés du poids public, sapeurs-pompiers, etc., figurent dans cette brillante et douloureuse liste.

Les services de la Ville ont fourni 820 mobilisés. Sur ce nombre, 143 ne revendiqueront plus leur place dans la famille communale bordelaise. Ils sont morts pour la France.

Parmi les survivants, 167 ont été blessés, et certains plusieurs fois.

Les faits de guerre venus à la connaissance des chefs — au milieu de tant d'autres obscurément et simplement accomplis — ont motivé 227 citations à tous les ordres : armée, corps d'armée, division, brigade, régiment. Et ceux qui ont vécu la vie de la guerre ont pu nous assurer que le courage ne se mesure pas au métal de l'étoile. L'étoile de bronze, la moins brillante, a maintes fois récompensé des actes d'un courage supérieur et digne d'admiration.

Les 170 croix de guerre décernées aux employés municipaux rendent compte de leur dévouement, attesté encore par 17 médailles militaires et 7 croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Ceux qui n'ont pas personnellement supporté les fatigues, les peines de cette longue campagne et n'en ont pas couru les dangers, ont cependant été atteint, trop souvent, dans leurs affections.

Aussi, m'en voudrais-je de terminer cette lettre, Monsieur le Préfet, sans évoquer la mémoire des enfants de la grande famille municipale, fils de membres de l'Assemblée communale, fils de fonctionnaires, employés, agents, ouvriers, qui, de toute leur jeune ardeur, de toute leur vaillance enthousiaste, se sont dressés contre l'envahisseur, et ont trouvé une mort glorieuse en défendant leur pays.

Le maire,
Signé : Charles GRUET.

LES ORGANES DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Voyageurs, représentants, employés de commerce et d'industrie

Nous avons annoncé l'intéressante réunion qui se tiendra jeudi 20 mars, à l'Athénée, à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. de La Villesboinet, député du Morbihan, président du groupe parlementaire de défense des intérêts des voyageurs et représentants de commerce.

M. Chaumet, député de la Gironde, partera de la réorganisation économique, et M. Guernier, député d'Ille-et-Vilaine, de la marine marchande.

Puis M. Bonhomme, secrétaire général du Comité de défense sociale et de développement économique, fondé par les voyageurs, représentants et employés de commerce et d'industrie, parlera du rôle de ces employés, de leur situation et de leur avenir.

Ce Comité, de création récente, qui réunit toutes les associations de « travailleurs commerciaux », a pour but de compléter la législation insuffisante relative aux employés, et de provoquer des dispositions nouvelles, efficaces et équitables, pour les salaires, leur garantie, la sécurité des fonctions, les congés, les maladies, la vieillesse.

M. Pierre Cillie, président du Comité, en annonçant la campagne de conférences qui commence à Bordeaux, a précisé non seulement les revendications professionnelles, mais l'action plus large du groupement, résolu à concourir à la rénovation économique qui se prépare.

L'effectif des adhérents est déjà considérable. « Les forces réunies par le Comité de défense sociale atteignent en ce moment 300 groupements, qui représentent 250,000 membres qui ont donné leur adhésion à notre programme; dans trois mois, elles dépasseront 500,000, et nous voulons atteindre le million, pour démontrer aux pouvoirs publics le nombre grandissant de notre classe qui s'égalise avec celui de la classe ouvrière.

» Notre devise est : l'association du capital, des travailleurs manuels et des travailleurs commerciaux. »

Nous appelons de tous nos vœux le succès du nouveau groupement sur le terrain professionnel, comme sur celui de la défense sociale et de la collaboration à la vie économique, et nous serons heureux de lui donner notre concours.

Les délégués régionaux du Comité sont MM. Bergaud, président de la Chambre syndicale des employés de commerce de Bordeaux; Mesple, président de l'Association régionale des voyageurs et représentants de commerce du Sud-Ouest, et Parhazard, président de la Chambre syndicale des voyageurs et représentants de commerce et d'industrie.

Médailles militaires

Sont inscrits au tableau spécial de la médaille militaire : Lacle, soldat au 144e d'infanterie; Duprat, caporal au 57e d'infanterie; Lapeyre, soldat au 57e d'infanterie; Calers, caporal au 57e d'infanterie.

Œuvre du jardin du mutilé

Samedi 29 mars aura lieu dans les salons du grand Hôtel de Bordeaux une matinée de gala au profit de l'Œuvre du jardin du mutilé. On sait que cette Œuvre est créée par la Section girondine de l'Association générale de mutilés de la guerre, qui a inscrit également à son programme, en voie de réalisation, l'organisation d'une Coopérative et la fondation à Bordeaux d'une Maison des mutilés interalliés.

La manifestation artistique qu'on nous promet ne peut que flatter le goût si sûr du public bordelais, qui aura l'occasion d'entendre dans un cadre de choix ses artistes préférés. Nous avons nommé Mme Lucyle Panis, de l'Opéra; M. Lapeyre, basse chantante, du Grand-Théâtre de Bordeaux; M. Maurice Mesnard, professeur de violon au Conservatoire (Sainte-Cécile); M. Rosoor et Mlle Saint-Martin, lauréate de piano des Conservatoires de Bordeaux et Paris.

Le concert sera précédé d'une causerie de M. Albert Pujol, retour d'une tournée de propagande dans le Sud-Ouest, qui parlera du Jardin de Clemenceau.

Prix des places : 10 fr. et 5 fr. Pour les billets numérotés, s'adresser dès à présent à M. Raoul Bell, mutilé de la guerre et organisateur, rue Saige, 14 (près les Dames de France).

Société protectrice de l'enfance de la Gironde

Liste des numéros gagnants pour la tombola de l'année 1918 :

50 65 125 484 913 1063 1270 1955 2187 2295 3339 3651 3652 3691 3905 3944 4336 4387 4627 4650

Les lots non réclamés dans le délai de trois mois seront acquis à l'œuvre.

Société des Amis des Arts

Les achats de la Société sont en grande partie terminés et affichés.

L'exposition fermera ses portes le lundi 24 mars, à six heures du soir.

La manière forte

Pour se procurer de l'argent, Marcel D..., garçon de restaurant, emploie des moyens plutôt violents, mais sans grand bénéfice. C'est ainsi qu'ayant accosté la femme Gabrielle F..., il se fit remettre, sous menace de mort, une coupure américaine de un dollar, soit 5 fr. 75.

Désagréable réveil

Ayant fait la connaissance d'une accorte brune, Manuel P..., jeune portugais, l'invita à festoyer. Après de nombreuses libations, il suivit sa conquête dans un hôtel de l'avenue Thiers. Mais à peine arrivé dans la chambre, Manuel P..., qui avait sans doute la tête un peu lourde, s'endormit profondément. Quand le Portugais se réveilla, quelques heures plus tard, sa belle avait fui, en emportant une somme de 250 fr. et une montre en nickel.

Trop confiant

Sous ce titre, nous avons relaté dans notre précédente édition dans quelles circonstances le jeune Barrière avait été victime d'un habile filou, qui, après l'avoir chargé de porter une lettre, lui avait soustrait sa bicyclette. Le même fait vient de se reproduire.

Le jeune Gérard Lafaysse, seize ans, mécanicien, 50 bis, quai Deschamps, passant à bicyclette mardi après-midi rue Lafayette, a eu sa machine volée dans les mêmes conditions.

Voici le signalement de cet individu : âgé de vingt à vingt et un ans, taille et corpulence moyennes, moustache naissante, visage allongé, teint un peu pâle et vêtu d'un imperméable kaki. Cyclistes, méfiez-vous !

A qui le portefeuille ?

La peronne qui a perdu un portefeuille contenant une somme assez importante, le retrouvera au commissariat du troisième arrondissement.

CHRONIQUE DU PALAIS

Pour les assises

Dans sa dernière réunion, la chambre des mises en accusation a renvoyé devant la cour d'assises de la Gironde, pour être jugés à la session qui s'ouvrira le lundi 7 avril prochain :

1° Louis Pach, Maurice Mathieu, Fernand Lavois, Emilien Caudera, Roger Durin et Félix Biz, accusés de vols qualifiés.

2° Valentin Benoi, Marcel Pradhènes, Louis Capdeville et Alphonse Mouguièrée, accusés de viol.

3° Jean Araspy, Albert Martin, Jean Mays et Raymond Boisseau, accusés de vol qualifié et de tentative de vol qualifié.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. GRANGER DE BOISSEL, vice-président

LES VOLS DANS LES WAGONS

Un contrôleur de la Compagnie du Midi surprenait la semaine dernière une femme Jeanne Larrabal, 43 ans, qui était montée sans billet dans un train à destination de Saintes. Il la fit descendre et la conduisit dans un local voisin de celui où il dut se rendre pour établir un rapport.

Pendant qu'il effectuait ce travail, Jeanne Larabal revint sur la voie, monta dans un wagon de marchandises et fractura un colis dans lequel elle prit diverses marchandises, fil, café, etc. Elle achevait de remplir ses poches quand elle fut découverte et arrêtée par un employé envoyé à sa recherche.

Le tribunal correctionnel a condamné cette voleuse à **deux mois d'emprisonnement.**

— Louis Raverdel, 25 ans, mécanicien, rue Tustal, et Lamion Bordiau, manœuvre, 19 ans, rue Barèges, ont été surpris au moment où, ayant déplombé un wagon en station sur les quais, ils y volaient une caisse contenant des chaussures américaines. Ils ont été condamnés, le premier à **quatre mois**, le second à **deux mois d'emprisonnement.**

Chronique théâtrale

Apollo-Théâtre

« BOCCACE »

Malgré son origine franchement viennoise, « Boccace » est resté au répertoire de nos théâtres pendant la période de guerre. Pourquoi cette faveur au bénéfice de l'opérette de Franz de Suppé ? Depuis plus de trente-cinq ans qu'elle est jouée en France, a-t-elle obtenu ses lettres de naturalisation ?

L'Apollo vient de nous offrir une reprise de cette opérette. Salle peu garnie à la vérité, mais représentation très réussie.

Sous le travesti de Boccace, Mme Lucy Raymond est tout à fait charmante. Elle joue le rôle finement, avec esprit et beaucoup de grâce, et sa voix met délicatement en valeur la partie chantée.

Mlle Lya Ceddès, avec sa vive intelligence de la scène, sait être gentiment sympathique dans le joli rôle de Béatrice. Mme Lejeune présente plaisamment le personnage de Péronelle, une coquette dont l'âge n'a pas atténué le tempérament excessif. Mme Harzé est fort bien en Frisca.

M. Chambon chante avec beaucoup d'agrément les jolis airs du rôle de Lélio; MM. Barnois, Bédué, Laban, tiennent avec leur aisance accoutumée les autres rôles importants de la pièce, dans un ensemble qui exige de nombreux personnages.

Mise en scène particulièrement soignée, par M. Gamy.

Bonne exécution par l'orchestre, sous la direction de M. Bardou.

C. P.

Trianon-Théâtre

Jeudi, en matinée et soirée, « LE COUP DE JARNAC », vaudeville, avec toute la troupe : Dorival, Dupuissis, Wattel, L. Rolla, J. Gony, etc.

Vendredi, soirée de gala pour la première représentation du « SECRET », de H. Bernstein. Débuts de Mlle Denise Denorus, avec Jane Lobis, L. Musset, Henry Vermeil, Duplessis; rentrée de Roger Guisc. Prudent de louer rue Franklin.

Scala-Théâtre

« THE CRESUS GIRL » (« LES NOUVEAUX RICHES DE BORDEAUX »). — Tous les soirs, le triomphal succès de la Scala, avec son interprétation remarquable, ses ballets, sa mise en scène luxueuse. Location sans frais. On demande de jeunes et jolies femmes à la Scala. S'y présenter.

Alhambra-Théâtre

Tous les jours, sur la scène, « L'ETE DE LA SAINT-MARTIN », comédie en un acte, de MM. H. Meilhac et L. Halévy, interprétée par MM. W. Garrigue, Verna, Mmes Darcourt et Denots.

Alcazar-Théâtre

Semaine de grand gala pour la série des opéras joués en drame : « LE BARBIER DE SÉVILLE », avec M. Paul Cerny dans le rôle de Bartholo, Mme Rousseau (Rosine) et M. Rousseau (Figaro). — Bientôt, « VAS-Y PETIT ! », revue de MM. René Pujol et Henri Boulard.

Bon Théâtre (salle Franklin)

Dim. 23, matinée, « LA MARRAINE DE CHARLEY ». Hâtez-vous de louer maison Bermond.

Concert G. Poulet-Hélène Léon

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui jeudi, à quinze heures et demie, qu'aura lieu à la salle Franklin le récital de violon donné par l'illustre artiste Gaston Poulet, avec le concours de Mlle Hélène Léon, la talentueuse pianiste, soliste des Concerts Colonne et des Concerts Lamoureux.

Afin de donner satisfaction à un groupe d'amateurs en ayant fait la demande, M. Gaston Poulet a bien voulu ajouter à son programme « la Chaconne », pour violon seul, de Bach.

Location, salle Franklin, de dix à douze heures.

Concert Marcelle Augé-Gérard Bégaud

Pour cause d'indisposition persistante, le concert qui devait avoir lieu le 21 mars courant est renvoyé à une date ultérieure.

SPECTACLES

MERCREDI 19 MARS

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « Mme Butterfly ».
APOLLO. — 8 h. 30 : « Boccace ».
BOUFFES. — 2 h. 30 et 8 h. 30 : Music-Hall, avec Mayol.
TRIANON. — 8 h. 45 : « Le Coup de Jarnac ».
SCALA. — 8 h. 30 : « The Cresus Girl ».
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : « L'Eté de la St-Martin ».

CINÉ-NOUVEAUTÉS, 57, rue Servandoni

Pour donner satisfaction à sa clientèle, le Ciné-Nouveautés donnera tous les jeudis un programme qui renfermera entièrement de celui des samedis et dimanches.

Pour commencer cette série de représentations : jeudi 20 (matinée et soirée), « LE PASSEPORT », superbe idylle dramatique, documentaire, comiques, etc.

ALHAMBRA-THÉATRE
Tous les soirs (L'Eté de la Saint-Martin) comédie en un acte
A L'ECRAN
Adieu Amour (grand drame)
la VOIX SUR le FIL - TIH-MINH
et CHARLOT PATINE

CINÉ-VARIÉTÉS, 202, rue Sainte-Catherine

Jusqu'à vendredi, en matinée et soirée, « BOUCLETTE », drame à grand spectacle, d'après « l'Ange de la Pitié », de Marcel Herbier. « Mlle MONTE-CRISTO », 6e épis., « le Complot ». « JUSQU'A LA GAUCHE », fou rire. Actualités.

THEATRE GIRONDIN, chemin de Pessac

Jeudi, à 2 h. 30 et 8 h. 30 : VENDEMIAIRE (suite et fin). VOIX SUR LE FIL (9e). Intermède

Saint-Projet-Cinéma

Jeudi, en matinée et en soirée, « BOUT DE MAMAN », comédie sentimentale, interprétée par la célèbre Mary Pickford, la plus charmante attraction cinématographique du moment. « TIH-MINH », « LA VOIX SUR LE FIL », « MARIAGE SUR LES TOITS », etc.

Vend